

Listes de vérification pour le respect du droit d'auteur



Pour veiller au respect de la loi entourant le droit d'auteur au Canada et des *Lignes directrices sur l'utilisation équitable*, il est important que le personnel de direction et le personnel enseignant comprennent leurs responsabilités en matière de droit d'auteur. Pour faciliter le respect de ces règles, nous avons créé les listes de vérification suivantes.



La responsabilité du personnel de direction

- Revoir les responsabilités relatives au droit d'auteur avec le personnel enseignant et le personnel scolaire au moins une fois par année.
- Placer les *Lignes directrices sur l'utilisation équitable* et l'affiche sur l'interdiction de reproduire les documents consommables près de tous les photocopieurs, scanners, imprimantes et autres appareils utilisés pour faire la reproduction d'œuvres protégées par le droit d'auteur.
- Fournir au personnel enseignant et au personnel scolaire des exemplaires des documents *Lignes directrices sur l'utilisation équitable* et *Le droit d'auteur... ça compte!*
- Chercher à obtenir l'avis du conseil ou de la commission scolaire ou du ministère s'il n'est pas certain que le consentement du titulaire du droit d'auteur soit requis.



La responsabilité du personnel enseignant

- Servir d'exemple pour les élèves en ce qui a trait au respect du droit d'auteur.
- Connaître et respecter les limites énoncées dans les *Lignes directrices sur l'utilisation équitable*.
- Connaître ses droits et ses obligations en vertu de la loi sur le droit d'auteur. (Avoir une bonne connaissance des droits d'utilisation décrits dans *Le droit d'auteur... ça compte!*)
- Connaître le processus pour demander conseil en matière de droit d'auteur et obtenir le consentement du titulaire du droit d'auteur.

Pour plus d'information, visitez la page www.outildecisiondroitdauteur.ca

